Faire de l’Europe une puissance productive, souveraine et environnementale

La proposition en clair

Renforcer les capacités européennes de production, d’investissement, d’énergie et de résilience dans le respect des objectifs environnementaux.

Pourquoi agir ?

Une crise internationale peut aujourd’hui interrompre une usine européenne même si ses salariés, ses machines et ses clients sont sur place. La souveraineté ne consiste pas à tout fabriquer chez soi : elle consiste à ne pas être paralysé lorsqu’un fournisseur manque.

Énergie : après l’invasion de l’Ukraine en 2022, l’Union a dû remplacer rapidement une partie de ses approvisionnements russes. Les prix élevés ont fragilisé les ménages et les entreprises ; disposer de réseaux, de stockage et de sources diversifiées devient stratégique.

Industrie : les pénuries mondiales de semi-conducteurs en 2020-2022 ont retardé la fabrication automobile. Un composant minuscule peut immobiliser une chaîne entière ; il faut identifier les maillons les plus vulnérables.

Transition écologique : batteries, réseaux électriques et technologies bas-carbone nécessitent des minerais, des compétences et des investissements. Déplacer une dépendance du pétrole vers un seul fournisseur de matériaux critiques ne résout pas le problème.

Situation actuelle

L’Union européenne ne part pas de zéro. Elle possède un marché unique de 27 États membres, des outils d’investissement et des textes qui commencent à encadrer les chaînes d’approvisionnement et les informations environnementales. Mais ces instruments restent dispersés.

Industrie : le règlement européen sur les semi-conducteurs, dit « Chips Act », est entré en vigueur en 2023. Il cherche à renforcer l’écosystème européen, sans garantir à lui seul une autonomie complète.

Matières premières : le règlement sur les matières premières critiques de 2024 fixe notamment des objectifs indicatifs pour 2030 : 10 % de l’extraction, 40 % de la transformation et 25 % du recyclage de la consommation annuelle de matières stratégiques dans l’Union, avec une limite de concentration par pays tiers.

Mesures proposées

Une stratégie européenne commune, avec des contrôles crédibles et des obligations proportionnées.

KAIROS propose une stratégie européenne en trois volets complémentaires : produire ou sécuriser l’essentiel, mieux informer sur l’impact des produits et rendre les contrôles crédibles. L’objectif n’est ni l’autarcie ni une nouvelle bureaucratie.

Cartographier les risques : publier une analyse régulièrement actualisée des dépendances en énergie, réseaux, minerais, puces électroniques, médicaments, cloud, intelligence artificielle et technologies bas-carbone. Chaque risque serait évalué selon la concentration des fournisseurs, les alternatives possibles et le délai de remplacement.

Investir ensemble : créer un label « Projet européen de souveraineté » pour les capacités utiles à plusieurs pays. Les projets retenus bénéficieraient d’un accompagnement coordonné et pourraient solliciter des financements européens ou des garanties de la Banque européenne d’investissement, sous réserve des

règles applicables.

Informer clairement : utiliser les futurs passeports numériques des produits pour intégrer progressivement des données environnementales pertinentes : carbone, matières, réparabilité ou recyclabilité selon le secteur. Une donnée serait fournie une fois puis réutilisée.

Contrôler indépendamment : pour les certifications les plus sensibles, l'entreprise paierait dans un fonds mutualisé, mais ne choisirait pas directement le certificateur. En France, le pilote s'appuierait sur le COFRAC et les autorités existantes.

Vérifier les vérificateurs : rotation, prévention des conflits d'intérêts et contre-audits ciblés sur 5 à 10 % des certifications prioritaires, comme objectif expérimental à tester.

Protéger les PME : règles proportionnées, accompagnement et évaluation publique des coûts avant extension.

Une autorité européenne supplémentaire ne serait envisagée que si le réseau existant se révélait insuffisant.

Calendrier de mise en œuvre

Le point de départ est l'année n, celle de la décision politique d'engager la réforme. Le calendrier dépend des négociations européennes : une initiative française ne peut, à elle seule, imposer une règle aux 27 États membres.

Année n : réunir une coalition d'États volontaires, dresser une première carte des dépendances stratégiques et choisir deux ou trois filières prioritaires. En France, préparer avec le COFRAC, les entreprises et les autorités un pilote de certification indépendante.

Année n+1 : présenter les premiers « Projets européens de souveraineté » aux instruments de financement existants ; définir le fonds mutualisé, les critères d'attribution des certificateurs et les indicateurs d'évaluation. Ne pas créer d'agence nouvelle à ce stade.

Coûts et financement

Il faut distinguer les investissements industriels, potentiellement très élevés, du coût de préparation et de contrôle de cette proposition. La note initiale ne fournit aucun budget chiffré : les montants ci-dessous sont donc des hypothèses KAIROS de cadrage, et non des crédits votés.

Pilote français de certification, sur trois ans : enveloppe indicative de 12 millions d'euros, dont 3 millions pour les outils numériques et le fonds d'attribution, 4 millions pour l'accompagnement et les essais sectoriels, 3 millions pour les contre-audits et 2 millions pour l'évaluation et la coordination.

Financement du pilote : hypothèse de 6 millions d'euros apportés par l'État, 3 millions par des programmes européens sous réserve d'éligibilité et 3 millions par des contributions professionnelles. Sans aide européenne obtenue, le périmètre devrait être réduit ou un financement de remplacement voté.

Fonctionnement après le pilote : provision indicative de 2 millions d'euros par an pour la coordination, le registre et les contrôles publics, à ajuster après évaluation. Les audits ordinaires resteraient payés par les entreprises via le fonds mutualisé, sans constituer une recette fiscale.

Source : page KAIROS « proposition-44.html » transmise le 29 octobre 2026. Cette fiche résume les éléments publiés ; consulter la page pour le texte complet.